



Renseignements Administratifs 2022-23

Horaires

Sous réserves de modifications	MATIN	APRES-MIDI
	▼	▼
	8h30 – 11h45	13h 30 – 16h 30
Accueil des élèves dans les classes à partir de	8h20	13h 20

Pour raison de sécurité et de responsabilité de l'école, les enfants ne doivent pas s'attarder dans la cour aux heures de sortie :
Merci de bien vouloir veiller à évacuer rapidement la cour à 11h45 et à 16h 30.

Services administratifs

Les services «*accueil téléphonique*», «*comptabilité*», fonctionnent le matin entre 8h et 12h à l'école et l'après-midi à l'accueil du collègue.

- Horaire : de 8h20 à 17 h: lundi – mardi – jeudi – vendredi.
- Pour signaler une absence, merci de bien préciser que cela concerne l'école, citer la classe, le nom de l'enseignant et le nom de l'enfant.
- Vous pouvez venir confier vos règlements. (chèque bancaire à l'ordre de **A.E.L.S.**: Association Educative La Salle).

TELEPHONE : 04 77 43 24 80

MAIL : ecole@lasalle42.fr

Etude/Garderies

Une **étude surveillée** réservée aux élèves de CE1 au CM2 fonctionne de 16h 30 à 17h 30.

Une **garderie** accueille les plus jeunes, de 16h 30 à 17h 30.

Une garderie spéciale est mise en place de 8h à 8h20 sous conditions : avoir les justificatifs employeurs qui précisent la nécessité de cette garderie compte-tenu des horaires de travail.

Accueils périscolaires

Dans les locaux de l'école et sur inscriptions : ♦ 7h 30 à 8h 00 ♦ 17h 30 à 18h 30

Dans le hall d'accueil : ♦ 11h45 à 12h

Dans les espaces dédiés ♦ 16h 30 à 16h50

Restauration (Voir tarif sur le site Internet)

Consultation possible des menus par affichage dans le hall de l'école.

Absences

L'école est obligatoire à partir de l'âge de 3 ans. Toute absence doit être justifiée, sans justification, elle fera l'objet d'un signalement à l'Académie à partir de 4 demi-journées non justifiées.

En cas de maladie, prévenir l'école dans les meilleurs délais et faire parvenir un certificat médical pour toute maladie contagieuse ou de longue durée.

Collation

Le goûter est facultatif car il a pour but de compléter le petit déjeuner pour ceux qui en ont besoin, il peut être envisagé sur le temps d'accueil du matin en maternelle et après 16h30.

Tenue vestimentaire

En arrivant à l'école, l'enfant devient écolier. La tenue d'école doit être simple, pratique et doit répondre à l'activité scolaire dans ses dimensions pédagogiques et éducatives. Il faut prévoir d'habiller l'élève en conséquence. Le matériel scolaire doit être efficace et renouvelé si nécessaire.

Rythmes de l'enfant

Une journée de classe est très chargée en apprentissages. Comme précisé dans le règlement intérieur, les services proposés par l'école (garderie, cantine) ne doivent être utilisés qu'en cas de nécessité professionnelle ou familiale. Ils ne doivent pas répondre à une demande des enfants.